



académie  
Paris



# *TÉLÉ-SERVICES*

*GUIDE DE L'UTILISATEUR*

*À DESTINATION*

*DES PARENTS D'ÉLÈVES*

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

---

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## **SOMMAIRE**

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>2. ACCÈS À L'APPLICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>3. CONNEXION À L'APPLICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1. PREMIÈRE CONNEXION</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1.1. CRÉATION DE VOTRE COMPTE</b> .....	<b>4</b>
<b>3.1.2. CRÉATION D'UN COMPTE JOINT</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1.3. MODIFICATION DE VOTRE COMPTE</b> .....	<b>5</b>
<b>3.1.4. RAJOUTER UN ENFANT SUPPLÉMENTAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1.5. CONFIRMATION DE LA CRÉATION DU COMPTE</b> .....	<b>9</b>
<b>3.2. VOS CONNEXIONS SUIVANTES</b> .....	<b>9</b>
<b>4. LES OFFRES DE TÉLÉ-SERVICES</b> .....	<b>10</b>
<b>5. QUITTER L'APPLICATION</b> .....	<b>10</b>

## AVANT PROPOS

Il s'agit d'une offre de services effectuée par le chef d'établissement. Accessibles par internet depuis votre domicile et aussi depuis votre téléphone mobile de type Smartphone ou votre tablette numérique, les télé-services vont vous permettre d'accéder à des informations concernant la scolarité de votre (ou vos) enfant(s).

**Attention** : Tous les téléphones mobiles ne sont pas tous éligibles pour accéder aux télé-services.

### 1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Vous recevrez de la part du chef d'établissement un courrier par voie postale et / ou électronique, si vous êtes possesseur d'un compte de messagerie électronique.

Dans ce courrier vous trouverez l'adresse internet pour vous connecter au site des télé-services, le nom de votre enfant associé à un **compte provisoire personnel et confidentiel** défini par un identifiant sous la forme **prénom.nom** et d'un mot de passe nécessaire pour utiliser les télé-services.



Académie de PARIS  
COLLEGE  
24 rue du Cardinal  
75000 PARIS  
Tél: 00 00 00 00 00  
Fax: 00 00 00 00 00  
Courriel: ce.0750000K@ac-paris.fr

PARIS, le 03/03/2015

Monsieur A P  
36 Rue  
75000 PARIS

**Objet** : mise à disposition de services en ligne pour suivre la scolarité de votre enfant

Le COLLEGE met à la disposition des élèves et de leurs parents un ensemble de services<sup>1</sup> pédagogiques et administratifs, accessibles à l'adresse internet suivante :



<https://ts.ac-paris.fr/ts>

**En ce qui concerne votre compte d'accès :**  
Vous trouverez ci-dessous l'identifiant et le mot de passe de votre compte internet pour accéder aux services proposés pour T B , élève de 3A :

Identifiant : a.p  
Mot de passe \* : XXXXXXXX  
Mot de passe provisoire, à modifier lors de la première connexion

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour activer votre compte. Au delà, votre compte sera supprimé et vous ne pourrez plus accéder aux services.  
Un nouveau compte pourra toutefois être créé à votre demande, auprès de l'établissement.

**En ce qui concerne le compte d'accès de votre enfant :**  
Votre enfant dispose également d'un compte internet. L'identifiant et le mot de passe provisoire permettant d'activer ce compte lui seront notifiés en classe par un membre de l'équipe pédagogique.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement  
V. BEAU

<sup>1</sup> Les services en ligne ont fait l'objet de déclarations auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés en application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Toutefois si l'offre proposée par l'établissement ne vous intéresse pas, vous devrez confirmer par courrier à l'établissement votre refus de façon à ce que l'établissement désactive ce compte provisoire.

**Remarque** : Les offres de télé-services existent aussi pour votre enfant. Si vous ne souhaitez pas qu'il y accède, vous devrez également signaler à l'établissement votre refus par courrier.

## 2. ACCÈS À L'APPLICATION

A partir de votre navigateur internet, saisissez l'adresse suivante :

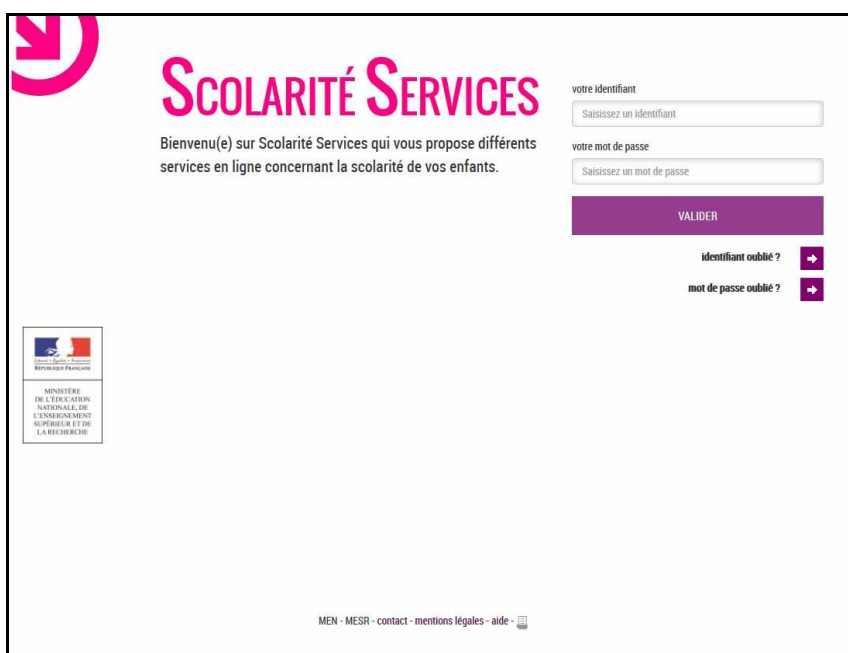
<https://ts.ac-paris.fr/ts>



Tapez ensuite sur la touche **Entrée** pour valider votre saisie.

## 3. CONNEXION À L'APPLICATION

Vous arrivez à l'écran d'accueil suivant :



### 3.1. PREMIÈRE CONNEXION

Lors de votre première connexion, vous aurez à définir un compte utilisateur qui vous permettra de vous identifier par la suite aux différents télé-services ou services en lignes offerts par l'établissement.

#### 3.1.1. CRÉATION DE VOTRE COMPTE

Vous devez vous munir du courrier qui vous a été communiqué par le chef d'établissement soit par courrier soit par courrier électronique si vous avez communiqué votre adresse électronique.

**PREMIERE CONNEXION**

SCOLARITÉ SERVICES

Première connexion

Vos informations

vos informations

votre identifiant

nouveau mot de passe\*

... confirmation du mot de passe\*

votre adresse mail\* (Vous devez indiquer une adresse mail existante\*\*)

... confirmation de votre adresse mail\*

Votre enfant:

date de naissance\*

**VALIDER** **ANNULER**

MEN - MESR - contact - mentions légales - aide

\*Champ obligatoire  
 \*\*Cette adresse de messagerie est indispensable - sitôt ce formulaire validé, vous y recevrez un courriel contenant un lien sur lequel vous devez absolument cliquer, afin de pouvoir accéder à vos services en ligne. Cette opération n'est à faire qu'une seule fois.  
 Par la suite, cette adresse pourra également être utilisée pour :  
 - vous communiquer des informations importantes concernant vos services  
 - retrouver en cas d'oubli, votre identifiant ou votre mot de passe.

Reportez la date de naissance de votre enfant. Puis modifiez le mot de passe provisoire ainsi que votre adresse de messagerie électronique. Cliquez ensuite sur le bouton **VALIDER** pour confirmer le rattachement de votre enfant à votre compte.

*Remarque* : Le fait de mentionner votre adresse de courrier électronique vous permettra de recevoir votre identifiant ou votre mot de passe en cas de perte ou d'oubli de ces derniers.

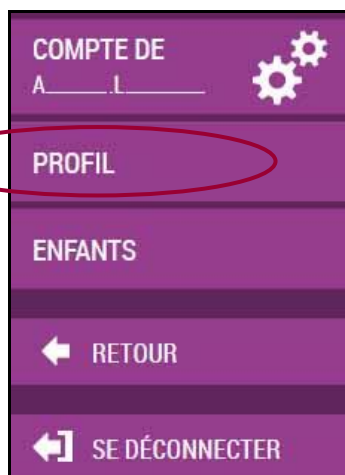
### 3.1.2. CRÉATION D'UN COMPTE JOINT

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de créer un compte joint avec votre conjoint. Vous pourrez ainsi utiliser les ou les services offerts par l'établissement sous un seul et même compte utilisateur. Pour cela vous devez être muni des courriers mentionnant les comptes provisoires de chacun des deux parents et de cliquer ensuite sur l'option « Créer un compte joint ».

A la fin de votre saisie, cliquez sur le bouton **VALIDER** pour confirmer la création de votre compte de télé-services.

### 3.1.3. MODIFICATION DE VOTRE COMPTE

A tout moment il vous est possible de modifier le contenu de votre compte télé-services en cliquant sur le lien **Profil** situé en haut à droite de votre écran.



L'écran suivant apparaît :

Vous avez la possibilité de modifier votre mot de passe et/ou de renseigner votre nouvelle adresse de courrier électronique. A la fin de vos modifications, si vous devez en apporter, cliquez sur le bouton **ENREGISTRER** pour valider votre saisie. Cliquez ensuite sur le bouton **RETOUR** pour revenir au portail des Télé-services.

### 3.1.4. RAJOUTER UN ENFANT SUPPLÉMENTAIRE

Cette possibilité va vous permettre de consulter les données scolaires (notes, absences, ...) de vos enfants au moyen d'un seul et unique compte d'accès.

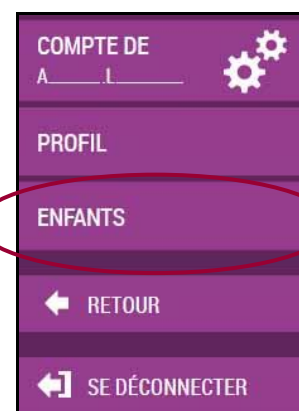
Lorsque vous avez plusieurs enfants au sein du même établissement ou dans deux établissements différents mais appartenant à la même académie, vous avez la possibilité de regrouper les comptes en un seul.

**Attention** : Pour cette opération vous devez vous munir de tous les courriers contenant les identifiants et mots de passe provisoires qui vous ont été communiqués par l'établissement.

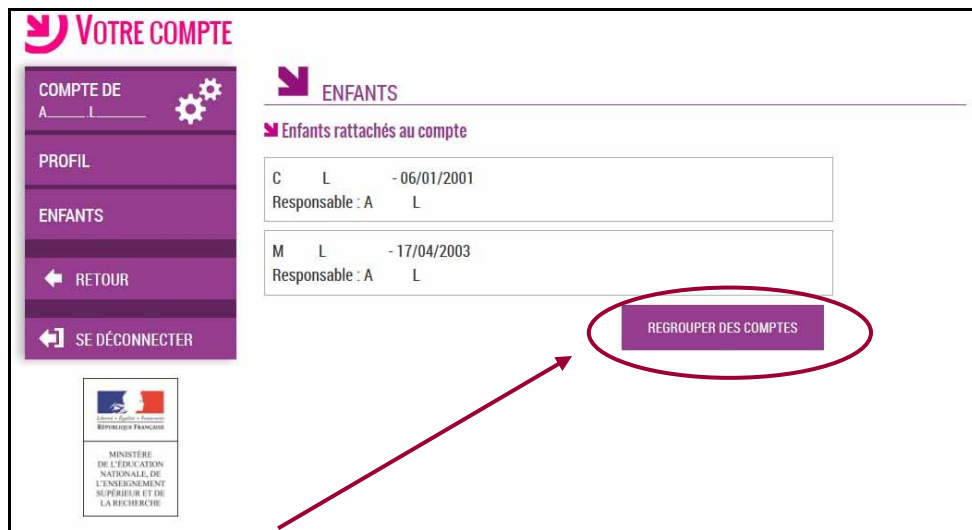
A partir du premier compte que vous avez créé,


Cliquez sur le bouton

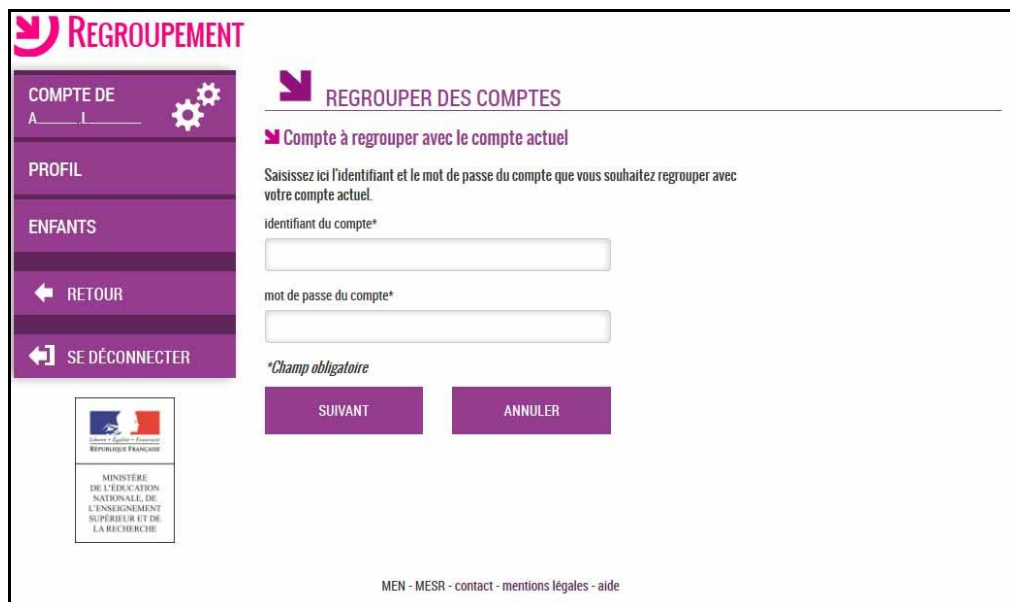
**ENFANTS**




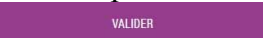
Vous obtenez l'écran suivant :



Cliquez sur le bouton  pour démarrer le rattachement des autres enfants de la famille. L'écran suivant apparaît :



Saisissez à ce niveau l'identifiant et le mot de passe figurant sur le deuxième courrier puis cliquez sur le bouton . L'écran suivant apparaît :

Un récapitulatif du compte existant avec le second enfant à rattacher apparait. Cliquez sur le bouton  pour confirmer le rattachement du second enfant à votre compte Télé-Services.

*Remarque* : En procédant à ce rattachement, vous fermez le compte associé au deuxième enfant et vous réunissez les deux enfants sous le même compte.

Un message de confirmation de regroupement des comptes apparait alors :


Cliquez ensuite sur le bouton  pour revenir au portail des Télé-Services.

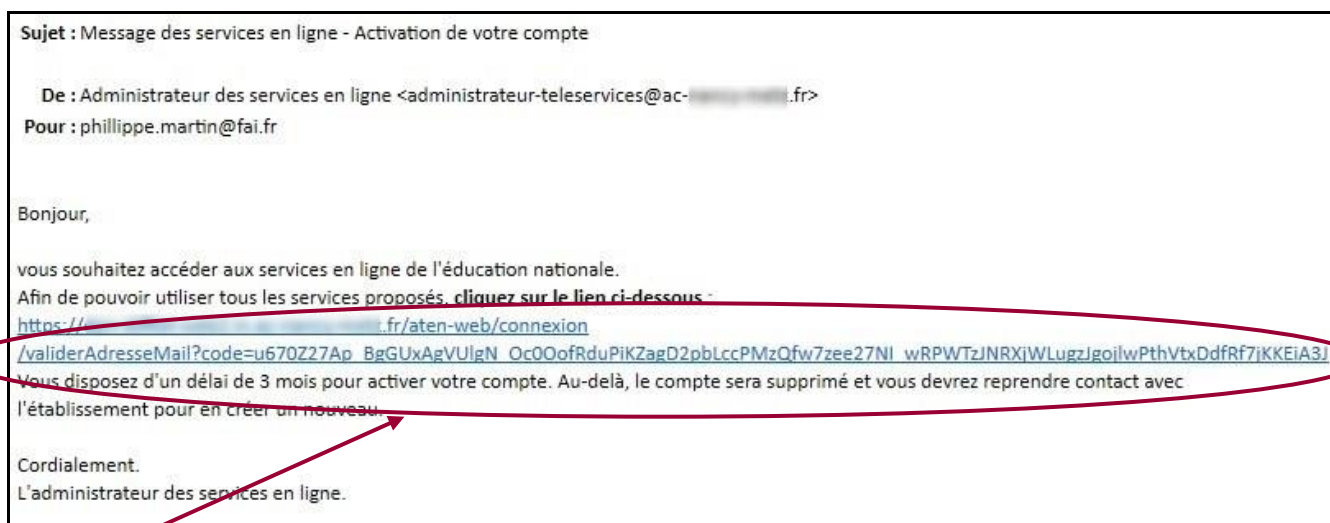


### 3.1.5. CONFIRMATION DE LA CRÉATION DU COMPTE

Un message d’alerte apparaît alors :



Cliquez sur le bouton . Puis **vous devez vous connecter à votre messagerie électronique** pour finaliser la création de votre compte : un courriel électronique de confirmation de création de compte parviendra alors sur votre boîte courriel électronique. Voici le contenu de ce message :




Cliquez ensuite sur le lien figurant dans le courriel pour finaliser la création de votre compte.

Cette opération signifie que **tant que vous n’avez pas consulté votre boîte courrier électronique et cliqué sur le lien contenu dans le message**, vous ne pourrez pas finaliser la création de votre compte télé-services.

### 3.2. VOS CONNEXIONS SUIVANTES



Lors de vos connexions suivantes, vous devrez vous identifier en saisissant votre identifiant et votre mot de passe de votre compte de télé-services. Cliquez ensuite sur le bouton  pour accéder aux télé-services.

#### 4. LES OFFRES DE TÉLÉ-SERVICES

Chaque télé-service offert par le Chef d'établissement fait l'objet d'un fascicule séparé de cette brochure.

#### 5. QUITTER L'APPLICATION



Pour quitter l'application de télé-services, vous devrez cliquer sur l'option **Se déconnecter** situé en bas de menu. Vous obtenez alors l'écran suivant :

